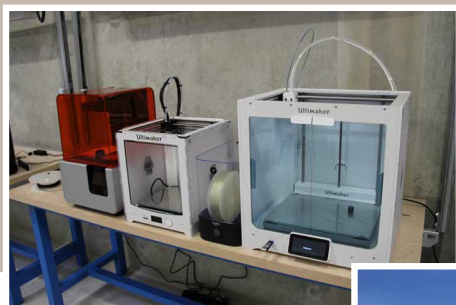


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU PAYS NOYONNAIS



SOMMAIRE

SOMMAIRE P. 2

LA COLLECTIVITÉ P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE P. 10

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION P. 24

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT P. 32

NOS MOYENS POUR AGIR P. 38

Siège administratif de la Communauté de communes du Pays noyonnais



4 | LA COLLECTIVITÉ

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

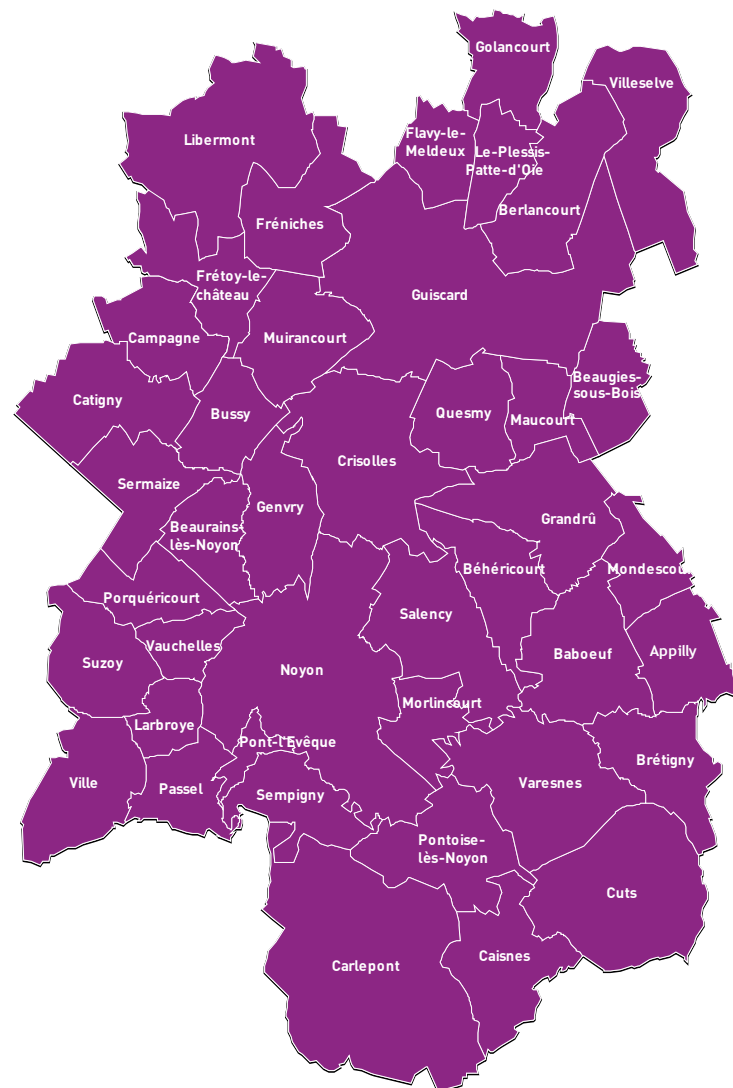
Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 34 122 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 546 habitants

BABCEUF | 60400

babceuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 538 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

beaugies-sous-bois@paysnoyonnais.fr
03 60 19 20 37

> Pop. : 106 habitants

BEURAINS-LÈS-NOYON | 60400

beurains-les-noyon@paysnoyonnais.fr
09 66 42 69 10

> Pop. : 344 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@wanadoo.fr
03 44 09 96 32

> Pop. : 217 habitants

BERLANCOURT | 60640

berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 344 habitants

BRÉTIGNY | 60400

mairie.de.bretigny@wanadoo.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 426 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 332 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr

03 44 09 71 72

> Pop. : 535 habitants

CAMPAGNE | 60640

campagne2@wanadoo.fr
03 44 40 48 77

> Pop. : 174 habitants

CARLEPONT | 60170

mairiecarlepont@wanadoo.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1 515 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 197 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles.mairie@wanadoo.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 1 004 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 983 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@paysnoyonnais.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 215 habitants

FRÉNICHEs | 60640

mairie.freniches@wanadoo.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 352 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 259 habitants

GENVRY | 60400

genvry@paysnoyonnais.fr
03 44 44 08 27

> Pop. : 396 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt.mairie@sfr.fr
03 44 43 20 93

> Pop. : 386 habitants

GRANDRU | 60400

mairie.grandru@wanadoo.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 340 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1 817 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 509 habitants

LIBERMONT | 60640

mairie.libermont@wanadoo.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 206 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 256 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 257 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 523 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 569 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 14 239 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 296 habitants

PLESSIS-PATTE-DOIE | 60640

plessis-patte-d-oe@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 124 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 677 habitants

PONTOISE-LES-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 473 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

porquericourt@paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 384 habitants

QUESMY | 60640

quesmy@wanadoo.fr
03 44 43 24 99

> Pop. : 189 habitants

SALENCY | 60400

mairie.salency@wanadoo.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 899 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@sfr.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 830 habitants

SERMAIZE | 60400

mairie.sermaize@wanadoo.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 240 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 560 habitants

VARESNES | 60400

varesnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 77 04

> Pop. : 389 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@paysnoyonnais.fr
03 44 09 12 91

> Pop. : 286 habitants

VILLE | 60400

mairie.ville@wanadoo.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 782 habitants

VILLESELVE | 60640

villeselve.mairie@wanadoo.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 408 habitants

Des élus pour la collectivité

Le 28 juin 2020, suite au 2^e tour des élections municipales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LA PRÉSIDENTE

Élue par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, elle préside le conseil et le bureau communautaire. La présidente est la responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Elle prépare et exécute le budget et les décisions votées. Elle peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé de la présidente et des 12 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé de la présidente, des 12 vice-président(e)s, et de 6 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de

la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

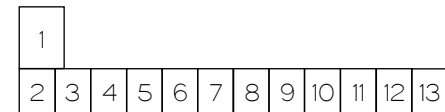
Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

En 2020

- > 7 conseils communautaires
- > 151 délibérations votées
- > 1 décision du bureau communautaire
- > 67 décisions du président

La présidente et les vice-présidents



- 1 | **Sandrine Dauchelle**, présidente
- 2 | **David Louvrier**, 1^{er} vice-président en charge du développement économique et de l'emploi
- 3 | **Philippe Basset**, 2^e vice-président en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- 4 | **Pascal Dollé**, 3^e vice-président en charge de la ruralité, des services à la population, de l'assainissement, de la sécurité, du contrat de ville
- 5 | **Dominique Lebrun**, 4^e vice-président en charge de l'habitat, de l'urbanisme, du foncier
- 6 | **Valérie Opat**, 5^e vice-présidente en charge des moyens généraux, des ressources humaines et des bâtiments communautaires
- 7 | **André Pinçon**, 6^e vice-président en charge des finances,

- 8 | **Jeannot Nancel**, 7^e vice-président en charge du tourisme, de la culture, du sport, du patrimoine, de la vie associative et de l'entretien des chemins de randonnée
- 9 | **Didier Béranger**, 8^e vice-président en charge des transports et des grands projets
- 10 | **Gérard Delanef**, 9^e vice-président en charge de l'environnement, de la gestion des déchets, des espaces verts et du PCAE (Plan Climat Air Energie)
- 11 | **Fabrice Foucher**, 10^e vice-président en charge de l'enfance et de la petite enfance
- 12 | **Joël Cottart**, 11^e vice-président en charge des solidarités et de la santé
- 13 | **Isabelle Da Silva**, 12^e vice-présidente en charge des commerces, de l'artisanat, des manifestations et du numérique

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire au 10 juillet 2020.

APPILLY

Michel LÉGER

BABŒUF

Daniel DOLIGÉ (décédé)

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Didier BÉRANGER

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel HARDIER

BÉHÉRICOURT

Céline CHAMPAGNE

BERLANCOURT

Joël COTTART

BRÉTIGNY

David DOUCET

BUSSY

Pascal DOLLÉ

CAISNES

Jean-Pierre WALLOIS

CAMPAGNE

Jean-Luc LAVIGNE

CARLEPONT

Patrice ARGIER

Corinne ACHIN

Thierry DEFORCEVILLE

CATIGNY

Valérie OPAT

CRISOLLES

Gérard DELANEF

CUTS

Guy GODEFROY

FLAVY-LE-MELDEUX

David BANTIGNY

FRÉNICHES

Christophe DOISY

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Jean-Pierre BOILEAU

GENVRY

Claude PELEMAN

GOLANCOURT

David LOUVRIER

GRANDRÛ

Jean-Claude BOISSELIER

GUISCARD

Thibaut DELAVENNE

Caroline DUQUENNE-HORC

Eric ROUGEAUX

LARBROYE

Didier WATTIAUX

LIBERMONT

Julien DESACHY

MAUCOURT

Fabrice FOUCHER

MONDESCOURT

André PINÇON

MORLINCOURT

Patrick LEFEBVRE

LES COMMISSIONS

Six commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions au président et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation du Président) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

> Budgets et moyens généraux - *commission 1*

> Services à la population - *commission 2*

> Environnement et travaux - *commission 3*

> Urbanisme, habitat et logement - *commission 4*

> Tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 5*

> Développement du territoire, économie, emploi et formation - *commission 6*

MUIRANCOURT

Jeannot NANCEL

NOYON

Sandrine DAUCHELLE
Gaëtan CLÉMENT
Sonia VALCK
Bruno POMMIER (décédé)
Jacqueline FRANÇOIS
Jean-Pierre DUBOIS
Hanane ABOUZRAT-
LEMFEDÉL
Christian CAILLEAUX
Vanessa PONT
Ouicem GADACHA
Déborah ASRI-LESNE
Didier CARTELLE
Agnès KOUADIO

Michel LEBEURE

Carole WOITTEQUAND
Nino FARAGO
Isabelle DUCOURTHIAL-
HILARICUS
Steven GELLE
Isabelle DA SILVA
Nicole QUAINON-ANDRY
Patrick DEGUISE
Hubert FRAIGNAC
Dominique PATERNOTTE
Hervé GROSJEAN
Nathalie JORAND
Olivier GARDE
Stéphanie RIOS
Hervé FAUCONNIER

PASSEL

Olivier GRIOCHE

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Christine LAMPAERT

PONT-L'ÉVÊQUE

David DESSAINT

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique LEBRUN

PORQUÉRICOURT

Fabien BARÈGE

QUESMY

Patrick THIERRY

SALENCY

Hervé DEPLANQUE

SEMPIGNY

Jean-Yves DEJOYE

SERMAIZE

Daniel COGET

SUZOY

Philippe WATREMEZ

VARESNES

Philippe BASSET

VAUCHELLES

Daniel FÉTRÉ

VILLE

Philippe BARBILLON

VILLESELVE

Thomas DÉFOSSÉ

La présidente et les vice-présidents



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

La CCPN met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises. Une palette de services est proposée telle que :

- > **Expertise et accompagnement** : un conseiller est à la disposition des porteurs de projets pendant toutes les étapes du projet.
- > **Définition des grandes étapes des projets** : de la 1^{ère} idée au lancement du projet, le conseiller est aux côtés des porteurs de projets pour les aider à se poser les bonnes questions et trouver rapidement les réponses adaptées.

Montage du prévisionnel et réalisation du business plan : le conseiller accompagne les porteurs de projets dans l'élaboration du business plan, l'évaluation du chiffre d'affaire et des charges.

> **Mobilisation des partenaires** : le conseiller fait appel aux différents partenaires de la CCPN pour apporter aux porteurs de projets une aide technique, juridique ou financière adéquate.

> **Les aides au financement** : le conseiller présente les dispositifs d'aide qui viendront renforcer l'apport personnel des porteurs de projets afin d'accéder plus facilement à un prêt bancaire professionnel, tel que le prêt d'honneur à taux zéro (prêt sans garantie et sans intérêt), via la plateforme Initiative Oise Est.

> **Recherche d'un local** : le conseiller, grâce à une bourse aux locaux vacants ou partenaires, facilite l'identification de locaux adaptés aux besoins des projets.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS EN 2020

- 5 projets financés :
2 créations, 3 reprises
- 14 emplois créés ou maintenus
- 54 000€ de prêt d'honneur acceptés

Des conventions en vue de dynamiser le territoire

En 2020, la CCPN a poursuivi ses conventionnements avec :

- La Chambre de Métiers et de l'artisanat (CMA)
- Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- Le parc Carisiolas
- La Mission Locale Cœur de Picardie (MLCP)
- La plateforme Initiative Oise Est (IOE)
- L'Association pour l'insertion des chômeurs (APIC)

• La Recyclerie du Pays Noyonnais (RPN)

SPEL (service public pour l'emploi local)

La collectivité œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur son territoire, elle participe aux réunions trimestrielles du service public pour l'emploi (dispositif mené par le

sous-préfet et la conseillère régionale). Dans la continuité du SPEL, la collectivité a lancé un groupe de travail trimestriel constitué de Pôle Emploi, de la mission locale Cœur de Picardie, de Cap Emploi et du GEIQ (Groupe d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le Canal Seine-Nord Europe permettra la liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

La Commission Européenne a adopté la décision d'exécution et fixé le calendrier du projet, en prévoyant une mise en service complète pour la fin de l'année 2028.

LA DÉMARCHE GRAND CHANTIER

Ce projet est concerné par la démarche Grand Chantier, qui a pour objectif d'anticiper les besoins et de préparer la réalisation du Canal Seine-Nord Europe, afin d'optimiser l'opportunité que représente ce projet pour le territoire en termes d'emploi, d'aménagement et de développement économique.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT (CTD)

Les Contrats Territoriaux de Développement (CTD) constituent une des déclinaisons opérationnelles territoriales de la Démarche Grand Chantier qui se concrétisent sur le tracé du canal. Le territoire de la CCPN est concerné par le CTD Compiègnais-Noyonnais.

Ils sont composés de 4 volets :

1 | **volet 1** les aménagements bord à canal

2 | **volet 2** le développement économique, l'emploi, la formation, l'insertion

3 | **volet 3** l'organisation du chantier

4 | **volet 4** le devenir des canaux existants

Ces contrats traduisent l'ambition collective et décrivent l'organisation et le rôle de chacun pour faire du chantier et du futur canal une chance pour les Hauts-de-France et les territoires traversés. Ils sont signés entre l'État et ses opérateurs, la Région Hauts-de-France, les Départements (Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme), les EPCI, la CCI et la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE).

La CCPN a contribué à l'élaboration du Contrat territorial de Développement du Canal Seine-Nord Europe, en prêtant une attention particulière aux possibilités d'intégration et de valorisation de son territoire liées au passage du canal.

Les objectifs déclinés dans le CTD du Compiègnais-Noyonnais sont les suivants :

Garantir l'insertion territoriale du CSNE

L'objectif premier du présent contrat est de maximiser les retombées régionales et locales du chantier, en intégrant les besoins et les projets des territoires traversés par le CSNE et en veillant à la cohérence des actions entreprises à l'échelle du tracé.

Faire du CSNE un levier de développement du territoire

Le Canal Seine-Nord Europe s'envisage en tant qu'accélérateur de développement durable pour permettre aux territoires de tirer parti du projet en termes d'attractivité, de développement économique, social et territorial.

Alimenter la Société du Canal dans ses choix

Le CTD doit permettre à la SCSNE d'orienter ses choix de conception et de réalisation du Canal en lien avec les attentes du territoire et en cohérence avec celui-ci.

Établir le cadre partenarial

Enfin, le CTD a pour vocation d'encadrer les actions à entreprendre et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour la bonne intégration du projet dans ses territoires.

Les prochaines étapes seront l'avancement des études d'avant-projet puis de projet, afin d'envisager la construction des infrastructures (ponts, routes, ronds-points, etc) puis les premiers coups de pelle permettant de creuser le canal fin 2024.

Le campus économique Inovia

LE MAKERSPACE DU NOYONNAIS – LES ACTIONS NUMÉRIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

Service public dédié aux actions numériques sur le territoire, le Makerspace du Noyonnais a pour objectif :

- > Réduire la fracture numérique en milieu rural,
 - > Supporter l'innovation aux entreprises, commerces et artisans du territoire.
- À ce titre, de nombreuses actions ont été réalisées avec ses partenaires sociaux et des entreprises noyonnaises, pour exemple :
- > Médiation numérique en partenariat avec le centre social de Guiscard à destination des bénéficiaires de minima sociaux,
 - > Prototypage de pièce issue de son parc d'imprimantes 3D pour la société Techni-seuil,

Le Makerspace du Noyonnais a aussi soutenu son partenariat avec l'association « Ethicode » spécialisée dans la médiation numérique. Le Makerspace accueille l'association et ses adhérents lors de réunions

d'informations liées à la sécurisation ainsi qu'à la prévention de fraudes et d'arnaques sur internet.

L'outil en main du Noyonnais, association lancée en 2019 qui est intégrée au Makerspace, accueille des enfants de 9 à 14 ans afin de les former à différents corps de métier grâce au bénévolat d'artisans et de spécialistes.

Les profils d'utilisateurs sont les suivants :

- > Entreprises
- > Associations
- > Autoentrepreneurs
- > Particuliers
- > Acteurs sociaux

+ d'infos

Services proposés :

- > Location de salles : le rez-de-chaussée de l'Hôtel d'entreprises et de formations(B12), propose à la location, des salles de réunions, une salle informatique ainsi qu'un espace de coworking.
- > Un amphithéâtre de 220 places équipé d'un système de traduction instantané
- > Une halle d'exposition de 400m²
- > Une salle de réception modulable de 700m²



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le service systèmes d'information

Service mutualisé entre la Ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays noyonnais depuis avril 2016, le service Systèmes d'Information (SI) assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information :

- gestion du parc informatique, administration des serveurs et du réseau informatique, sécurité des données et des accès ;
- accompagnement de l'ensemble des services dans le bon fonctionnement et le bon usage des outils informatiques ;
- accompagnement dans les projets d'évolution des outils informatiques (logiciel et matériel) afin de rendre un meilleur service aux administrés ;
- assistance aux utilisateurs (Ville de Noyon et écoles de la ville, CCPN).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire nécessitant le déploiement en urgence du télétravail afin de maintenir le service public. Les actions de modernisation du réseau informatique et des infrastructures de stockage et sauvegarde des données engagées entre 2017 et 2019 ont permis de mettre à disposition les outils nécessaires pour maintenir les activités essentielles pouvant être réalisées à distance.

Le service systèmes d'information a été fortement mobilisé pendant cette période inédite pour la préparation et la mise à disposition des outils de télétravail, l'accompagnement à distance des agents et la surveillance des infrastructures.

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration, la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter de nouveaux services en ligne aux usagers.

Le service SI accompagne les différentes directions des deux collectivités dans le déploiement des nouvelles solutions applicatives.

En 2020, le service SI a accompagné les services enfance et petite enfance dans le déploiement d'un portail familles. Accessible depuis août

2020, Ce nouvel outil en ligne permet aux familles du Pays noyonnais d'accéder aux services de l'enfance et de la petite enfance 24h/24 et 7j/7 (inscription en ligne, réservation, dépôt de pièces justificatives, paiement en ligne...). Désormais, la constitution des dossiers et l'envoi des factures sont dématérialisés.



1/ La virtualisation consiste à faire fonctionner plusieurs serveurs nécessitant sur un même serveur physique. L'objectif est de mutualiser les capacités de chaque serveur, permettant à la collectivité de gagner en efficacité de gestion et d'administration et de réduire les investissements en infrastructures physiques.

Le service SI a également accompagné la direction du développement territorial et les communes ayant adhéré au groupement de commandes, mis en œuvre à cet effet, à numériser les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme – PLU, carte communale) afin de répondre aux obligations réglementaires et permettre aux usagers de disposer des informations d'urbanisme depuis le site Géoportail.

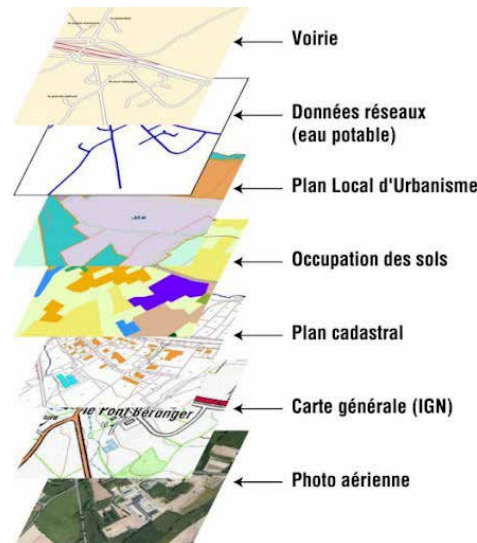
Ces données sont également disponibles sur le nouveau système d'information géographique (SIG) déployé en 2020 et accessible par l'ensemble des communes du territoire. Des formations seront organisées dès janvier 2021 à destination des élus, secrétaires de mairie et agents de la CCPN.

Un SIG est un outil de gestion de l'espace, qui permet d'afficher des données sur une carte interactive et d'accéder en quelques clics à toutes les informations utiles sur un territoire. Ces données peuvent être de multiples formes et venir de multiples provenances. L'infrastructure mise en place permet alors de traiter, exploiter et visualiser ces données combinées entre elles sur un territoire donné.

Le SIG est avant tout un outil de pilotage et d'aide à la décision pour les élus et les services. Parce qu'il permet d'accueillir toutes les informations présentant un caractère géographique et qu'il autorise la superposition de différents types de données, le SIG est un outil transversal

permettant de gagner en vision territoriale. Bien connaître son territoire est essentiel pour en faire un diagnostic fiable, réaliste et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. En 2020, les données essentielles telles que le cadastre, les photographies aériennes, cartes IGN, les documents d'urbanisme, la voirie et les données environnementales ont été intégrées au SIG. Celles-ci sont désormais disponibles en un seul clic depuis un seul outil.

La mise en œuvre d'applications de gestion exploitant ces données est programmée sur 2021, notamment une application de gestion du foncier de la collectivité afin de disposer des informations sur le patrimoine foncier de la CCPN en temps réel.



+ d'infos

Equipements gérés par le service informatique (CCPN et Ville de Noyon)

- > 680 postes informatiques
- > 244 téléphones fixes
- > 155 téléphones portables
- > 53 copieurs
- > 90 imprimantes
- > 2 traceurs
- > 34 serveurs
- > 50 tableaux blanc interactif (TBI)
- > 43 Ipad

Le moyens humains :

- 1 responsable projets SI,
- 4 techniciens
- 1 chef de projets SIG

Un territoire engagé dans sa transformation numérique

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN et ses communes membres se sont engagées dans un plan de déploiement du très haut débit, aux côtés du Conseil départemental, en transférant cette compétence au Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) par délibération du 24 avril 2014.

Il s'agit de doter d'un accès internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace de technologies de l'information et de la communication.

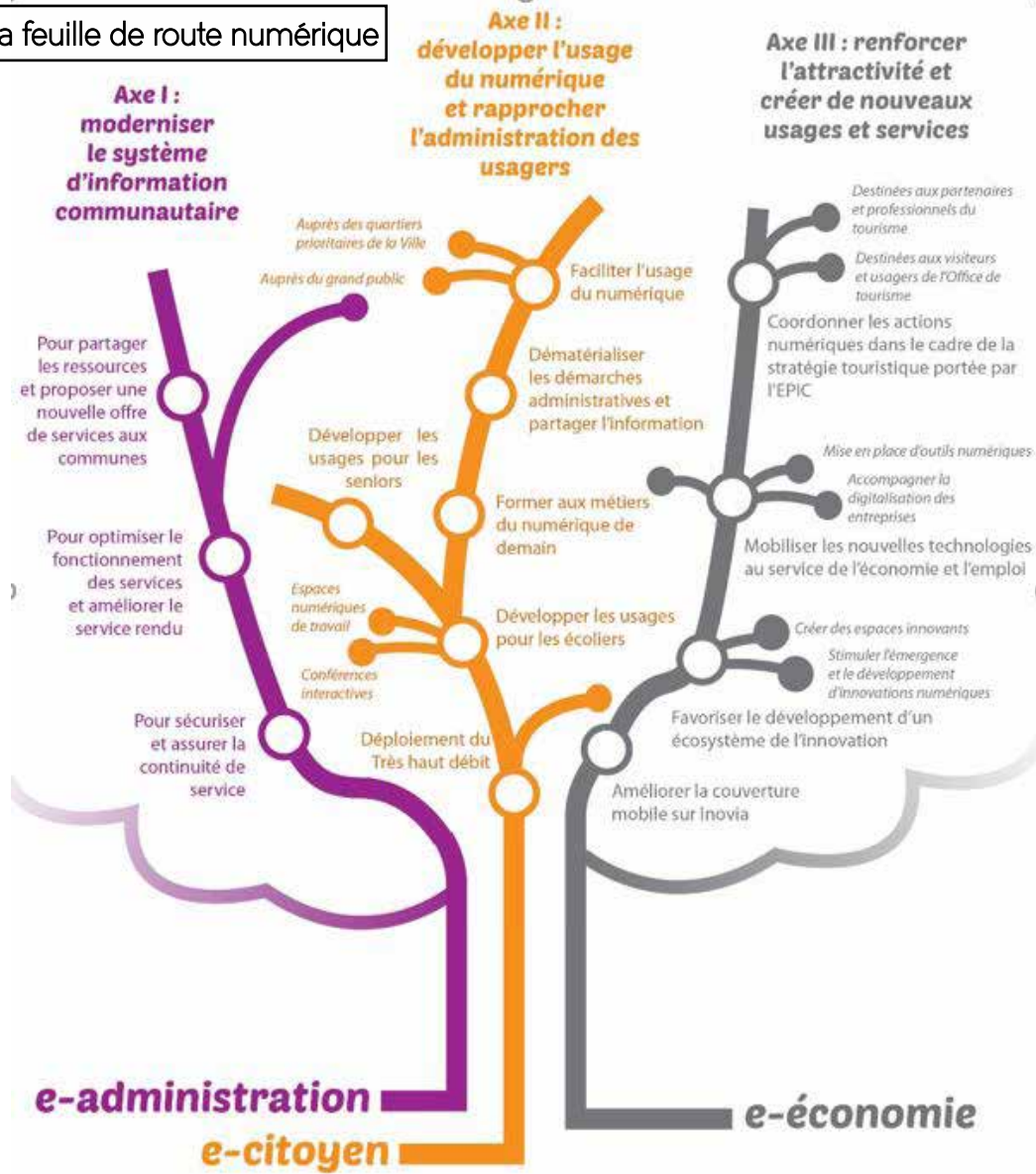
Désormais, les 42 communes du territoire bénéficient d'un accès internet très haut débit. Ce sont près de 16 660 prises qui ont été construites entre 2015 et 2020, pour un coût de 6,2M € à charge du bloc communal / intercommunal (370 € par prise sur 1 200 € de coût moyen de la prise au niveau départemental).

Mais force est de constater que, même si le déploiement du très haut débit est un outil incontournable, il réside une démarche de services et d'accompagnement à proposer en direction des différents publics concernés sur le territoire: les communes, les citoyens, et enfin les entreprises pour accompagner la mutation du tissu économique, favoriser l'innovation et rendre les services publics accessibles à l'ensemble des administrés.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays noyonnais s'est dotée en octobre 2017 de sa première feuille de route numérique pour mettre en œuvre une politique ambitieuse en développant des usages et des services innovants et accessibles à tous et accompagner ces changements. Inscrite dans le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays noyonnais et s'intégrant plus largement dans la politique régionale en faveur de l'innovation, cette feuille de route s'articule autour de trois grands axes :

- > moderniser le système d'information des collectivités locales pour permettre le développement de nouveaux services numériques (1),
- > développer l'accès au numérique pour tous, faciliter les démarches administratives en ligne et favoriser les formations diplômantes autour du numérique (2)
- > permettre la transition numérique pour les entreprises et faire de l'innovation une source d'emplois (3).

Schéma de la feuille de route numérique



Urbanisme et droit des sols

Le pôle urbanisme s'articule autour de trois activités principales :

- > l'urbanisme opérationnel et l'aménagement durable : assistance et suivi des opérations d'urbanisme et d'aménagement tels que les grands projets impactant notre territoire (canal Seine-Nord Europe, etc)
- > l'urbanisme réglementaire : instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes
- > la planification territoriale : cohérence territoriale des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) du territoire, à travers les objectifs fixés par le SCOT

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le pôle urbanisme et foncier du Développement Territorial a pour missions :

- > la veille à la cohérence territoriale, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- > l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plans locaux d'urbanisme),
- > l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes,

Le SCOT, approuvé en 2011 et évalué en 2017, est le document stratégique à l'échelle intercommunale, dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, et d'environnement.

Ce document permet à la CCPN de veiller à la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays noyonnais :

- > suivi des documents d'urbanisme élaborés par les communes,
- > organisation de la politique du logement, à travers l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui en découlent (OPAH,

fonds communautaires...).

Le SCOT a été évalué en 2017. La prochaine échéance d'évaluation est fixée en 2023.

La communauté de communes est associée en tant que « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme des communes. Le service urbanisme assure également une veille juridique dans le domaine de la planification territoriale.

L'AIDE AUX COMMUNES

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été créé en 2013, de façon à faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui jusque-là était confiée à l'Etat (DDT). Le service assure également un rôle de conseil et de veille juridique dans le domaine de l'urbanisme.

Le service ADS est mis à disposition des communes du territoire. Aujourd'hui, 31 communes ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme à ce service mutualisé de la CCPN. Ce dernier est composé de 2 personnes spécialisées dans l'urbanisme réglementaire et la planification.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- > 75 certificats d'urbanisme opérationnels
- > 285 déclarations préalables
- > 79 permis de construire
- > 3 permis de démolir
- > 1 permis d'aménager

Le service Droit des sols

constitue un service à

disposition des communes

du Pays noyonnais :

31 communes de la CCPN

sont adhérentes à ce jour.



Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé, le 17 décembre 2015 en conseil communautaire, le programme local de l'habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement permet aux particuliers désireux de trouver un logement social.

LE POINT INFO LOGEMENT

Depuis 2017, a été mis en place le Système National d'Enregistrement (SNE) et le dossier unique afin de faciliter le processus de demande de logement social pour le demandeur et d'accélérer le processus d'adéquation entre l'offre et la demande de logement.

MOYENS

> Avoir tous les dossiers de demandes de logement social sur un seul site informatique Système National d'Enregistrement (SNE).

> Faire en sorte que tous guichets enregistreurs (bailleurs collectivités, Action Logement réservataires) aient accès à l'ensemble des demandes et données présentes sur le site et à la vie des dossiers (proposition de logement, refus, passage en Commission d'attribution de Logements etc).

ACTIONS

> Depuis novembre 2019, la permanence logement social devient « permanence téléphonique ».

> Possibilité pour la CCPN de suivre l'avancement des dossiers. Le dossier est ainsi plus rapidement complet

en ligne et permet à la CCPN d'avoir une meilleure connaissance et accès au vivier (extraction des demandeurs possible).

> Le demandeur ne remplit qu'un seul dossier de demande de logement.

> Téléversement par les guichets enregistreurs de tous les fichiers de demande de logement, de modifications et/ou d'actualisation ou de renouvellement.

> Le SNE, outil gratuit du Ministère du Logement, mis à disposition de tous les guichets enregistreurs.

LE GUICHET ENREGISTREUR

> Accueil téléphonique le mardi de 14h à 17h.

> Le demandeur se déplace en mairie afin de prendre un dossier ainsi que la notice explicative.

> Le dossier complété, le demandeur le dépose en mairie avec les pièces justificatives.

> Le dossier est ensuite traité par l'agent en charge de la permanence.

> Une attestation d'enregistrement ou de renouvellement est ensuite éditée puis envoyée au demandeur.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Permanences téléphoniques
Le mardi de 14h à 17h
03 44 09 60 89

Le guichet enregistreur prend en charge toutes demandes :

- > Demande de logement initiale ;
- > Modification / actualisation ;
- > Renouvellement.
- > Permanences

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

Permanences juridiques, financières et fiscales

> 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT

- > **94** dossiers déposés
- > **29** renouvellements de demande
- > **38** modifications sur dossier

La promotion et l'animation du territoire

Salons & évènements

UN NOUVEAU FORMAT POUR LE MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

Si les cerises, fraises, framboises et autres groseilles étaient bien au rendez-vous, il a fallu réfléchir à une autre forme d'exposition des fruits rouges du Noyonnais en 2020.

En effet, la crise sanitaire a contraint la CCPN à réfléchir à un nouveau format de son célèbre marché aux fruits rouges. Afin de ne pas pénaliser les producteurs du Pays noyonnais, il a été décidé de faire « un marché des producteurs ». Seuls ces derniers étaient autorisés à vendre des produits et un protocole sanitaire

strict a dû être mis en place pour que cette manifestation tant attendue puisse se tenir.



Marché des producteurs 2020

LE PAYS NOYONNAIS FÊTE LES SPORTS ET LES ASSOCIATIONS

Le samedi 6 septembre, la ville de Noyon a accueilli la fête des sports et des associations. Cette journée de découvertes et de rencontres a été rythmée et diversifiée : démonstrations, ateliers d'initiation au tir à l'arc, à la salsa ou au rugby, défi natation. Cette journée est un temps fort pour l'ensemble du Pays noyonnais.

Le Pays noyonnais fête les sports et les associations



Le développement **touristique**

La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte chaque année son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations sur le territoire et ainsi

renforcer le rayonnement du Noyonnais. Malheureusement en 2020, la crise sanitaire a contraint les associations et les mairies à reporter leurs manifestations.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages

fleuris récompense les communes qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des pratiques de développement durable.

Malheureusement l'année 2020 n'a pas permis à ce concours d'avoir lieu.



L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise

Le tourisme a particulièrement été impacté par la pandémie de Covid-19, les lieux d'accueil ont été fermés et les activités annulées, soumises à des normes inédites, baisse de la fréquentation touristique, diminution des recettes, réorganisation du travail interne (télétravail). Face à cette situation inédite, l'Office de tourisme a dû s'adapter et a fait preuve de réactivité en maintenant les activités déjà existantes telles que les visites guidées, ateliers du patrimoine, croisières etc tout en respectant un protocole sanitaire strict.

L'Office de tourisme a observé une baisse de 87 % de son activité commerciale et une baisse de 72 % de fréquentation au guichet.

Cependant, la taxe de séjour a totalisé sur notre territoire 79 745 nuitées pour un montant de 39 368 €.

LES ACTIONS MARQUANTES DE 2020

1 - Redécouvrir son patrimoine

Une exposition d'objets, de panneaux explicatifs, de photographies a été conçue pendant le confinement et a vu le jour lors de la réouverture de notre bureau d'accueil et d'information touristique de Chiry-Ourscamp. L'objectif de cette exposition était de donner envie aux habitants et aux touristes de découvrir ou redécouvrir leur patrimoine. Différents partenaires ont participé à cet « événement » : les

musées du Noyonnais et Jean Calvin, la Cité des Bateliers, le service patrimoine de la Communauté de communes des deux Vallées, l'animatrice des projets Stevenson pour la Communauté de communes des deux Vallées.

2 - Organisation d'un INSTAMEET le 18 juillet 2020

Journée de promotion du territoire destinée aux utilisateurs d'Instagram. Une vingtaine de participants ont pris part à cette journée durant laquelle ils ont pu profiter d'une visite des étangs du Plessis-Brion, d'un cocktail déjeunatoire à bord de l'Escapade suivi d'une visite de la Cité des Bateliers.

3 - Participation à la brochure « groupes » de Oise Tourisme

Ajout de 3 journées type :

> De la batellerie à la chocolaterie : visite de la cité des bateliers, déjeuner croisière à bord de l'Escapade, visite de

la chocolaterie Lachelle.

> De Blérancourt à Noyon : visite du musée franco-américain de Blérancourt, déjeuner chez un prestataire du territoire, visite de la cathédrale de Noyon.

> Pour les amoureux du jardin : visite de l'abbaye d'Ourscamp, déjeuner chez un prestataire du territoire, visite du jardin des Monterelles à Babœuf.

4 - Création de deux balades ludiques en centre-ville

Grâce à l'application Baludik, ces deux balades permettent, de partir à la découverte d'un site à la manière d'un jeu de piste, en résolvant une série d'énigmes en tout genre. Une manière idéale d'apprendre et de découvrir en s'amusant :

> Juin 2020 : parcours créé sur le thème de Jean Calvin, appelé « Dans les pas de Jean Calvin » : 240 téléchargements ont été comptabilisés au 31 décembre 2020.

> Décembre 2020 : parcours événementiel éphémère « les biscuits de la mère Noël » mis en ligne du 15 décembre 2020 au 4 janvier 2021 et qui a comptabilisé 45 téléchargements.

5 - Programmation des visites à heure fixe de la saison 2020 en collaboration avec le service du patrimoine



6 - Organisation d'un atelier « jus de pomme » au musée ferme du Plessis-Patte-d'Oie le 20 octobre 2020

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants ont pu profiter d'un après-midi au musée-ferme du Plessis-Patte-d'oie. Au programme : visite de la maison 1900 et de la salle des métiers d'autrefois et confection d'un jus de pomme avec les fruits de la ferme à l'aide d'un pressoir d'époque. 8 enfants ont participé à cet atelier (limité à 10 enfants en raison des mesures gouvernementales en place).

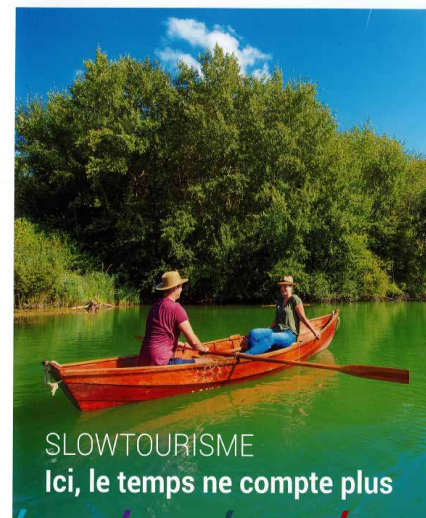
7 - Réalisation du magazine de destination

Ce magazine de destination met à l'honneur nos prestataires et partenaires locaux. Tirage en 15 000 exemplaires distribués chez les prestataires et à l'accueil de l'Office de Tourisme à destination des locaux et des touristes.



La 25^e heure

LE MAGAZINE DU PAYS NOYONNAIS EN VALLÉES DE L'OISE



CRUSIÈRES FLUVIALES
Vigance au fil de l'Oise

CITYBREAK
Noyon, ville d'art et d'histoire

TERRE DE JEUX 2024
Rencontre avec Christopher Patte
Champion de pentathlon moderne

FRUITS ROUGES & TERROR
À déguster sous toutes ses formes

Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, la santé, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



Le Pôle des services à la population permet de coordonner et superviser les services de proximité pour garantir un service fiable et de qualité, pour les usagers de l'ensemble du territoire.

À ce titre, il définit les objectifs annuels et évalue constamment les résultats des services dans le cadre plus global de la collectivité, contrôle le respect des conditions de travail, en matière de sécurité, hygiène et santé au travail.

Un véritable pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources sur ce secteur, tout en garantissant la qualité du service rendu et sa performance.

Le service Enfance de la communauté de communes accueille les enfants de son territoire ou hors communauté de communes.

Objectifs (réf PEDT) :

- > Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous ;
- > Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement ;
- > Développer le savoir vivre ensemble pour faire de nos communes un territoire solidaire et respectueux ;
- > Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent l'enfant en confiance et le valorisent.

Quelques chiffres durant l'année de la crise sanitaire :

- > 3 291 enfants scolarisés sur l'ensemble de la CCPN ;
- > 1 803 enfants fréquentent nos dispositifs ;
- > 91 651 repas servis sur l'année 2020 ;
- > 21 sites de restauration et d'accueil périscolaire. 125 agents d'animation et de restauration.

L'équipe du service Enfance est composée de personnel administratif (7.5) :

- > La responsable du Service Enfance
- > La coordinatrice jeunesse
- > La régisseuse
- > 3 coordinatrices de secteur SUD EST /NORD OUEST/ NOYON

- > 1 renfort pédagogique secteur SUD EST et secteur NORD OUEST
- > 1 renfort pédagogique NOYON

L'équipe veille au bon déroulement des services proposés et au bon encadrement des enfants sur l'ensemble des accueils.

Les agents d'animation sont pour une grande majorité diplômés BAFD, BAFA ou CAP Petite Enfance.

Ils proposent aux enfants de participer à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire. Les agents de restauration sont formés aux normes HACCP.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Sur les trois secteurs, des thèmes ont été travaillés et réajustés suite à la crise sanitaire et aux normes d'hygiène imposées par le protocole sanitaire en vigueur.

PROTOCOLE SANITAIRE :

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, nous appliquons le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports établi en lien avec les autorités sanitaires qui a été modifié au fil des mois par décision ministérielle. Ainsi, sur toutes nos restaurations scolaires et accueils périscolaires, nous mettons en place :

- > Les gestes barrières (lavage des mains, aération des locaux avant et après l'accueil des enfants, le port du masque)
- > Limitation du brassage entre élèves et groupes de classes différents, la distanciation obligatoire, les enfants doivent déjeuner tous les jours à la même table pour identification si besoin.

Ce protocole a pu être alourdi ou allégé selon l'évolution de la crise sanitaire durant l'année.

LES TARIFS :

Depuis la revalorisation des tarifs à la rentrée 2016, aucun changement n'a été apporté.

Ces derniers sont calculés selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- > Par application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition,
- > Par la mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources,
- > Par la dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfants à charges.

Elle comporte une ligne « périscolaire midi » qui correspond au temps d'accueil, d'installation, de surveillance et au bon déroulement du repas du midi, ce temps est un forfait.

Elle comporte également une ligne « périscolaire soir » qui correspond au temps d'accueil, d'activités et au bon déroulement du goûter, ce temps est un forfait également.

L'ACCUEIL DES ENFANTS :

L'organisation d'un accueil périscolaire, et d'une restauration scolaire doivent pouvoir prendre en compte la connaissance de l'enfant et tenir compte de ses besoins physiologiques, psychologiques, affectifs, sociaux et culturels.

Il ne faut pas oublier que l'enfant n'est pas un adulte en miniature, il possède des droits et nous devons le respecter.

Les besoins fondamentaux de l'enfant sont d'ordre :

Physiologique :

- > l'enfant doit pouvoir prendre des repas équilibrés et variés.
- > les temps calmes contribuent à son épanouissement personnel, le repos doit lui permettre de récupérer de sa journée.

Affectif :

- > l'enfant doit être reconnu, entendu, protégé et se sentir en sécurité par des repères.
- En le responsabilisant avec bienveillance, les animateurs doivent l'aider à grandir et à développer son comportement en collectivité.

Intellectuel :

- > l'enfant doit pouvoir copier, recopier, réfléchir mais aussi explorer, découvrir, afin de pouvoir créer et se découvrir des capacités.
- > pratiquer des activités seules ou avec d'autres enfants ou animateurs.

Zoom :

L'accueil du matin se fait dès 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école, afin de commencer leur journée en douceur, des activités calmes sont proposées aux enfants.

S'il le désire, l'enfant a également la possibilité de ne rien faire et de se reposer.

L'accueil du soir se fait dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30, les enfants goûtent (goûter varié (laitage, fruit, pain, gâteaux, pâte à tartiner, confiture...), après le goûter, des activités ludiques, individuelles ou collectives sont proposées aux enfants.

La restauration scolaire consiste à accueillir votre enfant dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise de celle-ci.

Ce temps se compose de 2 périodes distinctes : un temps de restauration et de transport (si besoin selon les sites) et un temps d'animation (jeux ou activités extérieures suivant la météo).

La restauration scolaire :

La restauration scolaire est assurée par notre prestataire, (LA NORMANDE située à SAINT NICOLAS d'ALIERMONT - 76) qui revêt une réelle importance pour la communauté de communes dans la mesure où :

- > L'alimentation des enfants a une importance capitale sur leur santé, sur leur habitude alimentaire, en respectant les recommandations du GEMRCN, selon l'âge des enfants.

- > L'objectif dont il est question doit nécessairement participer à l'éducation du goût des enfants en encourageant les produits de l'agriculture biologique ou/et de circuits courts. (Semaine du goût, menu à thème...)

Les menus sont élaborés par une diététicienne et nous sont livrés chaque jour en liaison froide.

Les menus de la restauration scolaire sont affichés sur tous les lieux d'accueils, sur le site internet du Pays noyonnais et transmis par mail à chaque mairie.

+ d'infos

Dématérialisation du mode d'inscription depuis septembre 2020, à la demande des familles nous leur créons un compte sur le portail familles, ainsi elles peuvent effectuer toutes leurs démarches en ligne (inscription, réservation, annulation, changements de coordonnées, facturation, paiement en ligne...).



LE SERVICE ENFANCE

Évènement de 2020 : Le service Petite enfance a accueilli le chanteur Rémi pour une représentation de son spectacle « La fête des comptines » au multi accueil Les Petits trésors le vendredi 18 septembre .

Les enfants de la micro crèche se sont joints à leurs camarades du multi accueil. Avec Rémi, les enfants ont chanté, mimé et dansé les plus grands tubes des tout-petits : *Ah les crocodiles, les petits poissons, un grand cerf...* Une expérience joyeuse, interactive et enrichissante qui a enchanté petits et grands !

À la suite du concert, un pique-nique dans le jardin des petits trésors a réuni tout le monde.



À SAVOIR

En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu un fort impact sur la fréquentation des EAJE collectifs Les Petits trésors et Les coccinelles (fermetures totales et/ou partielles du 9 mars au 15 mai puis à l'automne 2020)

+ d'infos

L'ENFANCE EN CHIFFRES

> **7 778,5 heures** d'accueil effectives ont été réalisées au sein des Coccinelles.

> Le multi accueil Les Petits trésors a réalisé **45 067,07 heures**.

> À l'accueil familial, les assistantes maternelles employées par la CCPN ont cumulé **48 640 heures** d'accueil réel.

> Les jeunes enfants du Pays noyonnais ont été accueillis pendant **101 485,57 heures**.

> Le RAM a reçu **219 familles** différentes et 81 assistants maternels (sur 150 résidant sur le territoire).

> **5 soirées thématiques d'échange** des pratiques ont touché 25 assistants maternels et 28 temps de partage des pratiques ont permis à 41 enfants différents de bénéficier de temps pédagogiques en compagnie de 20 assistants maternels.

Centre intercommunal de santé du Pays noyonnais

Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays noyonnais renforce l'offre de soin territoriale par la création d'un centre intercommunal de santé.

Face à la désertification médicale observée sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays noyonnais a pris l'initiative de pallier le manque de médecins généralistes par l'ouverture d'un centre intercommunal de santé sur la commune de Noyon.

En 2020, 4 médecins et 2 secrétaires médicales proposaient(ent) leurs services alliant le soin, la prévention, l'éducation sanitaire et thérapeutique

pour la population résidant sur le Pays noyonnais.

Le centre de santé a pour mission principale d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale.

Le service bat son plein et les capacités d'inscription sont dépassées. La collectivité travaille sur la création et l'ouverture future de son antenne sur la commune de Pont-l'Évêque (mars 2021)



+ d'infos

Adresse: 57 bis rue de Paris
- parking de la Boissière -
60400 Noyon

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de
8h-12h et de 14h-19h.

Le samedi de 8h-12h.

**LE CENTRE DE SANTÉ
EN CHIFFRES** au
01/12/20

> **4 710** inscrits, dont 3 355 ayant
déclaré le centre de santé comme
médecin traitant

> **1** médecin salarié à temps plein
et **1** médecin salarié à 0.80 ETP
et **1** à 0.60 ETP et **1** médecin
vacataire

> **3** secrétaires médicales (1 à
temps plein; 1 à temps partiel -
80% et 1 à 40%)

> **15 409** actes médicaux réalisés
sur l'année civile

Contrat Local de Santé du Pays noyonnais

Depuis 2019, la Communauté de communes du Pays Noyonnais renforce son développement local en matière de santé par la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS), en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France.

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif d'identifier les problématiques de santé prioritaires sur le territoire et de dynamiser la politique de santé au plus proche de la population, par la mise en place de réponses adaptées émanant de la synergie des acteurs locaux.

Le CLS s'inscrit dans une approche globale de la santé portant sur la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, la santé mentale, la santé environnementale et les déterminants sociaux de la santé (éducation, logement, habitat, emploi...). Le CLS est signé pour la durée du schéma régional de santé (jusqu'en 2023).

En 2019, 4 axes ont été retenus et validés dans le cadre de l'élaboration de ce contrat par les partenaires et les acteurs du territoire :

> Axe 1 : renforcer la dynamique territoriale de santé et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

> Axe 2 : renforcer le parcours de santé des publics en situation de précarité et de vulnérabilité.

> Axe 3 : faciliter le parcours de vie en santé mentale.

> Axe 4 : promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé.

En 2020, la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit son travail partenarial avec l'ARS et les acteurs locaux par la définition de la stratégie territoriale.

+ d'infos

AU CŒUR DE LA CRISE SANITAIRE...

2020 fût également marqué par la crise sanitaire. La collectivité s'est ainsi adaptée au contexte sanitaire en proposant une distribution d'équipement de protection individuel aux professionnels de santé intervenant sur le territoire lors du 1^{er} confinement (médecins généralistes, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes et sage-femme).

Par l'intermédiaire du Makerspace, la Communauté de communes du Pays noyonnais a également confectionné et distribué des visières à destination du Centre hospitalier de Noyon, des EPHAD, du centre de santé et des commerces du territoire.

Dans le cadre du CLS, la collectivité a également collecté les ressentis terrain des professionnels de santé pour adapter la stratégie territoriale au contexte sanitaire.

Le funérarium

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CCPN a en charge l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement : trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Deux agents à temps non-complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2020

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jou	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM EN 2020

- > 121 défunts
- > 7 pompes funèbres concernées
- > 622 jours d'occupation

Préserver l'environnement



La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.

La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 251 kg/hab/an, 8 257 tonnes, + 5,4% par rapport à 2019



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 65 kg/hab/an, 2 149 tonnes, + 1,1% par rapport à 2019



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 31 kg/hab/an, 1 027 tonnes, + 4,6% par rapport à 2019



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 208 kg/hab/an, 6 845 tonnes, - 8,5% par rapport à 2019

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO - ex SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
(DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> 554 kg/hab./an sur le territoire noyonnais soit - 0,8% par rapport à 2019.

LES REFUS DE TRI

> 14,5 % contre 13,5 % en 2019.

FINANCIÈREMENT

> 3 174 463 euros de budget consacrés à la prévention et la gestion des déchets ménagers

> 96,3 euros TTC par habitant et par an.

34 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 3.2 millions d'euros en 2020.

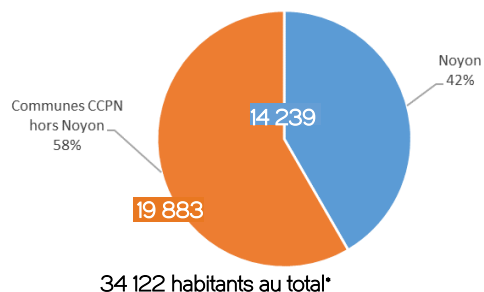
Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2019	2020	N-1
Collecte des ordures ménagères	1 074 454 €	1 105 241 €	+ 2.9%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	541 216 €	554 880 €	+ 2.5%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 193 038 €	1 276 897 €	+ 7.0%

*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN



*Insee - Population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018

+ d'infos

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle permet de couvrir les dépenses du service à hauteur de 90%.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants (augmentation du nombre de trieurs, diminution des erreurs de tri) permet de générer des recettes supplémentaires.

Aujourd'hui, la revente des matériaux recyclés et les aides des éco-organismes permettent de couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du centre de tri.



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Afin d'atteindre la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2020 par rapport à 2010, fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

POURSUITE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiel. En 2020, 31 composteurs ont été vendus soit près de 1 298 composteurs depuis le début de l'opération, représentant 10% des foyers individuels équipés.



COMPOSTAGE EN CANTINES SCOLAIRES

Sept cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas depuis 2013.

SENSIBILISATION AU TRI, RECYCLAGE ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉCOLES ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Depuis septembre 2016, le service environnement propose des animations scolaires de sensibilisation. Les thématiques abordées sont : la collecte sélective, le recyclage, le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets à la source à travers 11 animations et ateliers. Sur l'année 2020, l'animatrice a réalisé 29 interventions dans les écoles élémentaires et 348 élèves ont été sensibilisés

QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2020

Au vu du contexte sanitaire, aucune animation n'a été réalisée en 2020.



La politique de l'eau

La CCPN, par son engagement dans le contrat global, le SAGE et la GEMAPI, se donne les moyens techniques, juridiques et financiers de préserver les ressources locales et respecter les échéances réglementaires (bon état des masses d'eau superficielles et souterraines à échéance 2021/2027 selon la directive cadre européenne reprise dans le SDAGE Seine Normandie).

LE CONTRAT GLOBAL LAISSE LA PLACE AU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT

Le contrat global, débuté en 2014 a pris fin en 2018. Il a nécessité 43 millions de travaux. C'est une des plus grandes dynamiques de travaux d'amélioration des milieux naturels sur le bassin de la vallée de l'Oise moyenne.

Le programme « Eau & Climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise les acteurs de l'eau à l'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, il propose un outil original : le contrat de territoire « eau & climat ».

Le contrat de territoire « eau & climat » vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour

d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux.

La CCPN s'est inscrite dans cette démarche partenariale.

PAPI VERSE

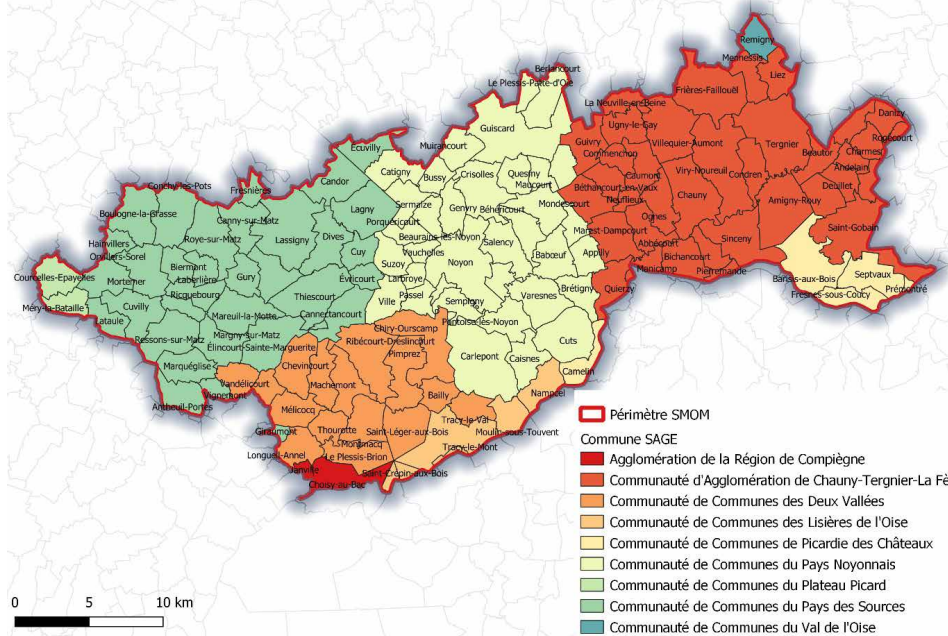
Le PAPI Verse est un des dossiers prioritaires de la décennie avec un montant de plus de 10 Millions d'€ de travaux.

Les travaux visent à réduire le risque inondation dans la vallée de la Verse, suite aux dommages provoqués par les

orages de juin 2007.

La rivière Verse est à nouveau à l'air libre dans la traversée de Guiscard, ce qui redonne des capacités hydrauliques mais aussi des capacités de reproduction de la biodiversité.

Périmètre du Syndicat Mixte Oise-Moyenne



prendra ses fonctions début 2021.

2020 A VU ÉGALEMENT SE CONCRÉTISER :

- > l'adhésion à l'association Adopta (gestion intégrée des eaux pluviales)
- le travail et l'élaboration de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial
- > la poursuite de l'inventaire des zones humides
- > l'étude sur les circuits courts alimentaires
- > la continuité de la mise en place des Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques sur le territoire

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

LE SAGE OISE MOYENNE

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et

la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE)

Le Syndicat mixte SAGE Oise moyenne a été créé, le bureau, les vice-présidents et président ont été élus.

Un directeur a également été recruté. Il

Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Les services supports

Administration générale, courrier, ressources humaines, finances, marchés publics, affaires juridiques, services techniques, informatique, ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions (depuis 2015), transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la gestion des dossiers de l'ensemble des agents durant toute leur carrière : recrutements, gestion, paies, carrières, retraites, formations, mobilité, sécurité et santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux...

FINANCES

La direction des finances assure la préparation et le suivi du budget de la

collectivité et de chacun des services. Le service suit l'exécution des dépenses et des recettess, gère la trésorerie tout en apportant assistance et conseil aux différents services de la collectivité.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service Systèmes d'Information assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique et serveurs, déploiement de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...). Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique, la communauté de communes continue le renouvellement de son infrastructure de stockage et de sauvegarde des données (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de reprise d'activités).

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter un service de qualité aux usagers : solution de gestion médicale pour le



centre de santé ouvert depuis novembre 2018, solution de dématérialisation des assemblées (pour la ville de Noyon), déploiement d'un outil de gestion des courriers...

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : un site internet,

une lettre d'informations thématique bimestrielle, 42Com, distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une lettre d'informations à destination de tous les élus du territoire, une page Facebook, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité: le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Les agents du service assurent l'entretien des locaux, la maintenance (contrôles obligatoires, planification et suivi des gros travaux), logistique (préparation des manifestations). Des équipes sont également chargées de l'entretien des espaces verts : campus économique Inovia, maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, stadium... Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Nos effectifs

AGENTS QUI COMPOSENT
LA CCPN AU 31 DÉCEMBRE
2020 : 271

AGENTS DE LA CATÉGORIE
A : 29

AGENTS DE LA CATÉGORIE
B : 17

AGENTS DE LA CATÉGORIE
C : 206

ASSISTANTS MATERNELS :
15

AGENTS EN CONTRAT
AIDÉS (CUI/CAE) OU
APPRENTI : 4

Les compétences

La Communauté de communes du Pays Noyonnais détient actuellement 10 compétences sur 12 possibles (art. L5214-16 du CDGT), dont 5 compétences obligatoires. Les compétences optionnelles relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- > Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Shéma de Cohérence Territoriale et shéma de secteur
 - Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
 - Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- > Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :
 - Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Action de développement économique
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- > Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- > Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > Politique du logement et du cadre de vie
- > Politique de la ville et de la ruralité :
 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- > Programme d'actions défini dans le contrat de ville
- > Création, aménagement et entretien de la voirie
- > Création et gestion de maisons de services aux publics et définition des obligations de services publics y afférant

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- > Haut débit
- > SPANC
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Création et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, exceptés les transports urbains
- > Création et extension des maisons pluridisciplinaires de santé
- > Enfance et jeunesse
- > Services à la population
- > Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'événements et d'opérations culturels conçus ou intéressants au moins deux communes de la communauté.
- > Emploi formation
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau (SAGE)
- > Compétences santé relative au centre de santé intercommunal

Le budget

Le budget consolidé

En 2020, la communauté de communes administrait 8 budgets.

Trois budgets ont été clôturés au 31 décembre :

- La Rosière,
- Friche Industrielle,
- Réserves Foncières.

Cinq sont reconduits sur l'exercice 2021 : le Budget Principal ainsi que les budgets annexes du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC), du Centre de santé, d'Inovia et de l'Aménagement Economique Sud Noyonnais (AESN).

L'agrégation de l'ensemble des budgets a fait ressortir les résultats d'exécution 2020 suivants :

- > Section de fonctionnement : + 3 812 267 €
- > Section d'investissement : - 2 638 018 €

Compte-tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat global consolidé 2020 s'établit à 1 518 161€ :

- > Section de fonctionnement : + 1 680 422 €
- > Section d'investissement : - 162 261 €

La Communauté de communes du Pays noyonnais, au niveau consolidé, s'est désendettée de **1,374 M €** en 2020. Le capital restant dû au 31 décembre s'élevait à **23 744 978 €**.

Le budget principal : la section de fonctionnement

En 2020, le budget principal enregistre en exécution, près de 15.1 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement (en diminution de 5.32% sur un an) et 17.1 millions d'euros de recettes réelles (en régression de 1.1%).

Les écritures de clôtures de 3 budgets annexes liées aux transferts de patrimoine ont fortement contribué à améliorer l'épargne nette*

positive consolidée, s'élevant à 2.098 millions d'euros. Ce ratio de gestion est également augmenté par le non-paiement d'une partie des contributions au SMDO (totalisant 1.175 M €) et ayant fait l'objet d'un plan d'apurement sur 18 mois.

**Epargne nette : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, diminuée du remboursement de capital de la dette*

Les recettes de fonctionnement

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

> Les impôts et taxes représentent plus de 70% des recettes totales, dont les principales ressources sont les taxes foncières et d'habitation (5.9 M €), la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (2.9 M €), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (1.1 M €), les attributions de compensation fiscales (992 K €) ;

- > La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en léger recul par rapport à 2019 (1.8 M €) ;
- > Les subventions et participations des partenaires (Etat, Région, Département, CAF...) (1.65 M €) ;
- > Et dans une moindre mesure les produits des services et du domaine (tarification des usagers).

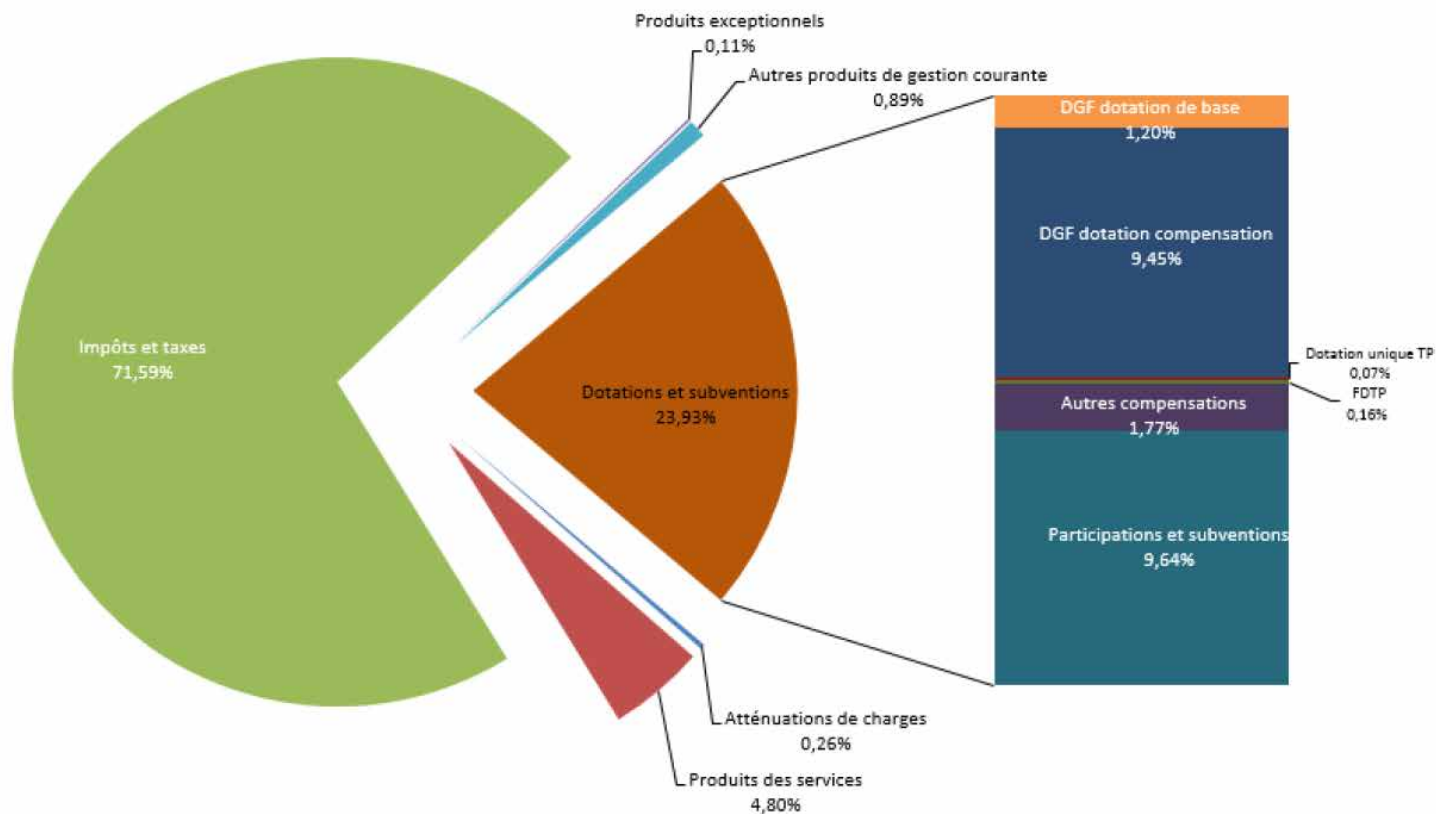
Les dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (185 ETP en 2020) représentent, au niveau consolidé, le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 43.6 % des dépenses réelles. Il est néanmoins en régression de 1.92 % par rapport à 2019 (-170.5 K €).

Les charges à caractère général connaissent une diminution notable, par rapport à 2019 (-494.2 K €). Il en est de même pour les atténuations de produits (-85.1 K €) et les charges exceptionnelles (-133.9 K €).

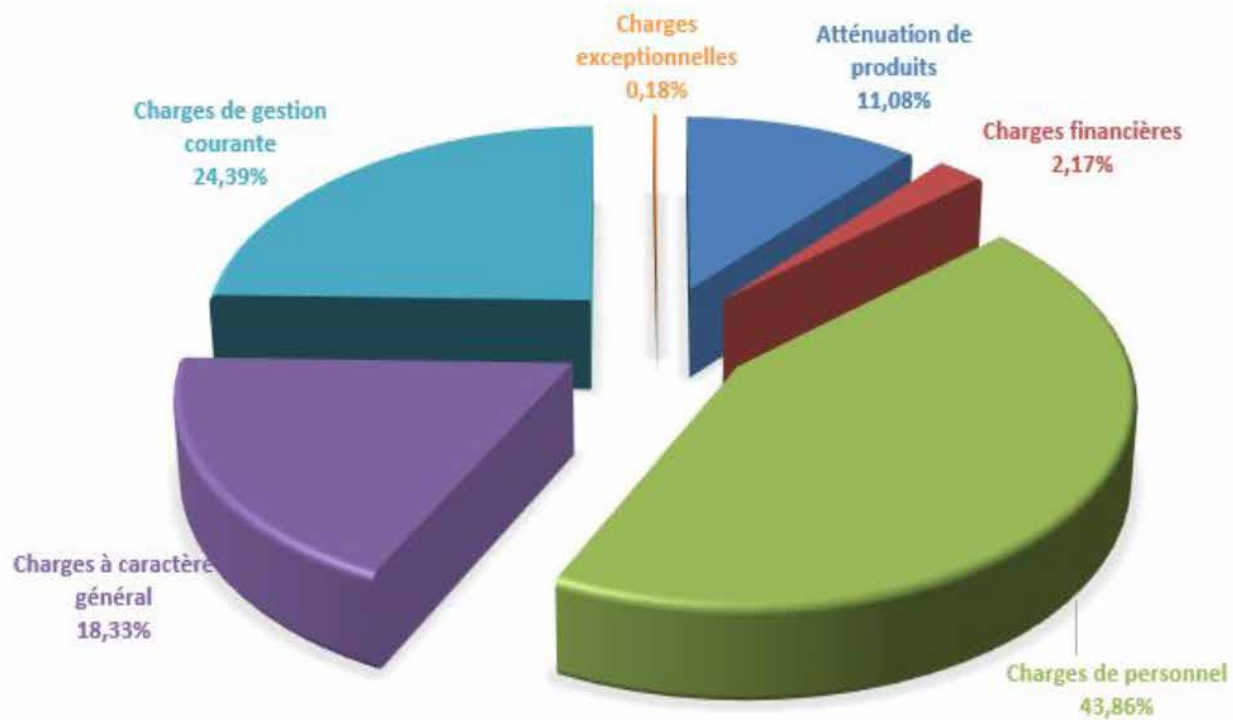
Les autres charges de gestion courante, malgré le report en 2021 d'une partie des contributions dues au SMDO (783.5 K €), augmentent légèrement, en raison d'importantes subventions versées aux budgets annexes (+968 K € versés par rapport à 2019) pour contenir leur déficit.

Recettes réelles de fonctionnement (budget principal)



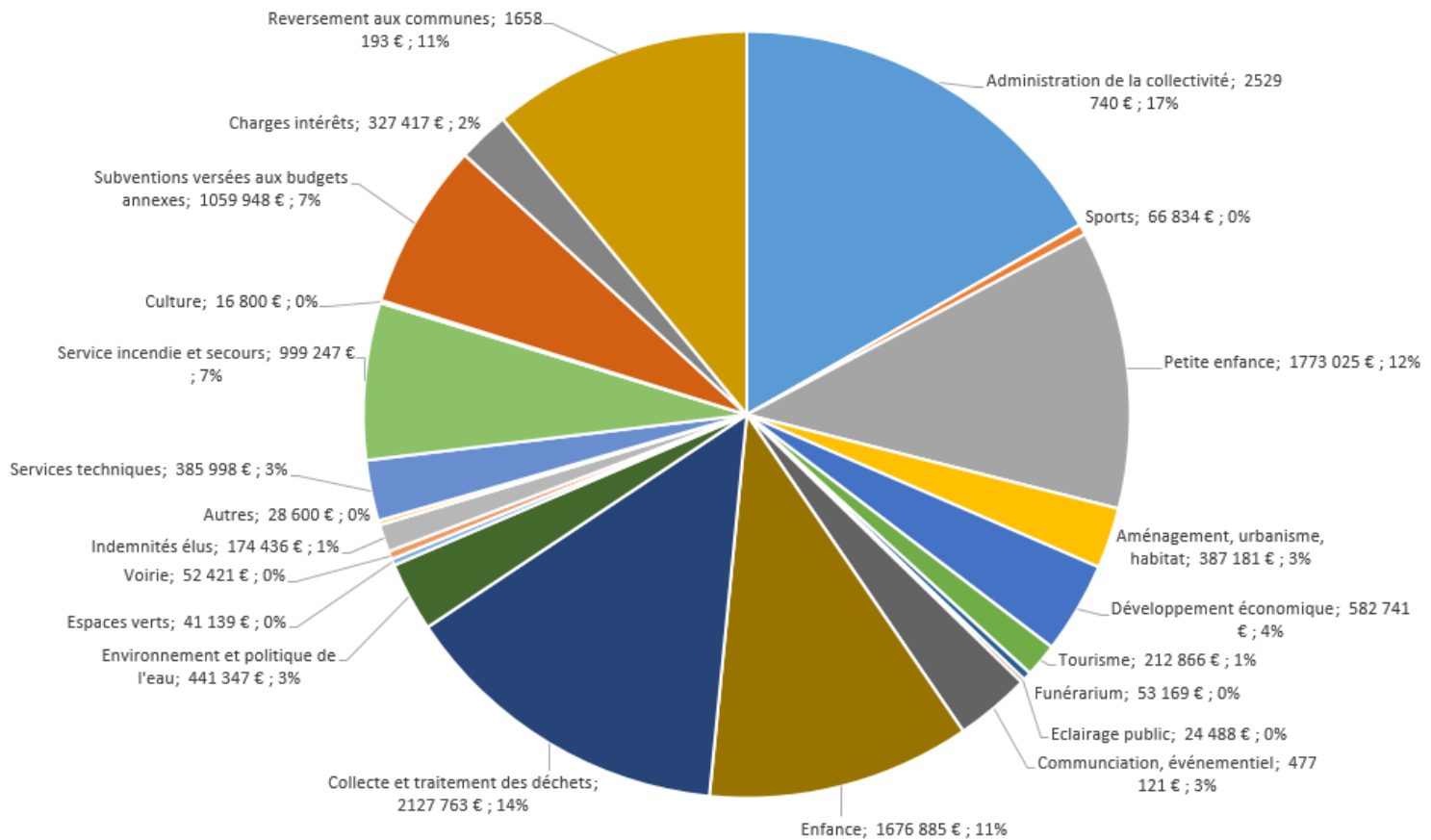
17 116 342 €

Dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)



15 097 359 €

Ventilation des dépenses de fonctionnement par politique publique (budget



15 097 359 €

Les principaux investissements

Les dépenses réelles d'investissement totalisent, en 2020, **3 728 482 €** dont 1 938 232 € sont imputables au transfert de patrimoine des budgets annexes dissous.

Elles comprennent principalement :

- > 150 000 € pour les travaux de réouverture de la Verse
- > 91 039 € de travaux Rue Robert Etienne
- > 31 528 € d'aménagement de l'antenne de santé de Pont-l'Évêque

Répartition par destination des dépenses d'investissement



APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LÈS-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia
1435 boulevard Cambronne
CS 30110

60400 NOYON

tél. 03 44 09 60 40

fax 03 44 09 60 41

accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | 